



Modification de acte de naissance de enfant apres jugement TGI

Par **paolo1964**, le **27/11/2012** à **13:37**

Bonjour jè suis un citoyen italien.rnAprès un jugement de Tribunal de Grande Instance et devenu définitif, j'ai eu la paternité -je sui le père naturel- de ma fille de nationalité française.rnLe tribunal a également ordonné le changement de nom de l'enfant.rnJe voudrais savoir combien de temps je dois attendre avant que le bureau d'état civil pour avoir la transcription des nouveau nom sur l'acte de naissance de ma fille.rnEn Italie, le bureau d'état civil (après avoir reçu le jugement) rend la transcription dans quelques jours.rnJ'ai écrit au bureau de etat civil de la maire français est né de ma fille et ils m'ont dit que cela prend beaucoup de temps. Avez-vous une idée?rnEn France qui est responsable de la modification d'un acte de naissance après du jugement (le bureau de l'etat civil?)rnLe bureau de l'etat civil doit attendre que le délai d'appel a expiré?rnJe vous remercie beaucoup pour votre gentillesse.